

Marcel Gauchet, *La religion dans la démocratie : parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, 1998, 127 p.

Karine Leclerc

Number 33, 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002414ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002414ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (print)

1923-5771 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Leclerc, K. (2000). Review of [Marcel Gauchet, *La religion dans la démocratie : parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, 1998, 127 p.] *Cahiers de recherche sociologique*, (33), 224–226. <https://doi.org/10.7202/1002414ar>

Marcel Gauchet, *La religion dans la démocratie: parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, 1998, 127 p.

Marcel Gauchet, dans son dernier livre *La religion dans la démocratie*, poursuit la démarche entreprise dans *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, paru en 1985. Il cherche à comprendre les transformations des sociétés contemporaines à la lumière du processus de la «sortie de la religion». Pour l'auteur, la «fin des religions» ou la «sortie de la religion» ne signifie pas l'absence de religions ni l'absence de toute expérience de type religieux, il s'agit plutôt de la fin de la structuration de l'espace social par la religion et l'au-delà.

Le développement de la modernité et l'extension de son principe d'autonomie ont été nourris par leurs affrontements avec la religion. La conquête de l'autonomie au détriment de l'hétéronomie se posait comme un projet global, comme un idéal à atteindre. Dès lors, la démocratie revêtait un caractère quasi sacré en vertu duquel la politique s'affirmait comme globalisante pour se substituer au discours religieux qui se voulait, lui aussi, globalisant. La confrontation de l'État et de l'Église a donc modelé nos formes politiques et notre rapport au monde de manière générale. Il va sans dire que la poursuite du phénomène de sortie de la religion entraîne une redéfinition du rôle et de la place de la politique et des croyances.

Maintenant que l'intégration des religions dans la démocratie est achevée, maintenant que nous assistons à la victoire du principe d'autonomie, la politique perd une partie de son objet et de l'enjeu qu'elle devait, selon Gauchet, à son affrontement avec la religion. Du même coup, elle perd de son prestige et de son dynamisme. Paradoxalement, la mort de l'«ennemi» semble entraîner la mort d'une partie de sa légitimité. D'un autre côté, en même temps qu'elle triomphe, l'idée d'autonomie par la politique et la démocratie se trivialisent: elle n'est plus un idéal à atteindre, elle devient le donné, la condition première de l'existence.

Cette trivialisat[i]on de l'autonomie — la disparition de celle-ci en tant que but idéal — transforme l'image et le rôle de l'État et le «neutralise»:

[...] la scène politique cesse d'être tenue pour un théâtre de l'ultime. [...] Tout ce qui relève de l'explication ultime, de la prise de position sur le sens de l'aventure humaine se trouve renvoyé du côté des individus — le collectif ne représentant plus, comme il le représentait de tout le temps où il était supposé ouvrir la porte de l'autonomie, un enjeu métaphysique suffisant en lui-même (p. 77).

En se neutralisant, l'État voit sa supériorité être remise en question. Il perd alors sa capacité normative, il devient de moins en moins le foyer de sens qui permet aux citoyens d'orienter et de guider leurs actions. Désormais, l'entière responsabilité du choix, des croyances, des finalités et des priorités revient aux individus.

Ces circonstances commandent une redéfinition en profondeur des notions d'identité et de citoyenneté, lesquelles n'échappent pas aux transformations engendrées par la perte de transcendance et la neutralisation de l'État. La figure du citoyen du XVIII^e siècle, où il était nécessaire d'épouser le point de vue d'ensemble et où les individus s'éloignaient de leurs particularités pour s'élever à la hauteur du Nous, n'est plus celle qui prévaut aujourd'hui. Ce sont maintenant les particularités propres à chacun qui prédominent et qui forment l'identité des individus. C'est d'ailleurs au nom de celles-ci que les citoyens formulent diverses revendications et entrent dans l'espace public — puisque l'idée d'«identité privée» ne peut avoir de sens qu'en fonction de la projection publique.

La fin de la supériorité «métaphysique» de la sphère publique — en plus de vider l'État de sa substance normative et de mettre un terme à sa représentation en tant qu'instance suprême où se détermine l'existence collective — libère donc la «[...] logique représentative et la laisse aller au bout d'elle-même; [elle] rend la relation [entre la société civile et l'État] intégralement représentative» (p. 112). L'État devient alors l'instrument et l'espace de représentation de la société civile.

Il découle de cette logique représentative une multiplication de règles de procédure. En effet, le respect des minorités, l'équité dans la prise en compte des multiples opinions, orientations, appartenances et intérêts ne peuvent passer que par l'application rigoureuse de règles strictes. Il ne faut donc pas s'étonner de l'extériorisation de l'État et du fait que son rôle est de plus en plus procédural et fonctionnel, puisque la puissance publique se doit d'assurer l'égalité reconnaissance de chacun. L'État se voit dans l'obligation de répondre aux demandes tout en ayant perdu son pouvoir de guide du devenir collectif. D'où l'impression qu'il n'est plus qu'un immense appareil de gestion du social tournant à vide. Par ailleurs, l'implantation de cette logique représentative jumelée avec les choix possibles de son identité fait passer au premier plan les droits privés des individus (droits de l'homme). Il s'en suit un développement continu du domaine de la régulation juridique, et ce aux dépens du domaine de la volonté politique.

C'est dans ce contexte de désencadrement politique de la société civile et d'élargissement continu du domaine de la régulation juridique

qu'il faut comprendre la reviviscence de l'idée de «marché» qui déborde largement la sphère de l'économie pour s'étendre à l'ensemble de la société.

Comment se représenter la forme des relations susceptibles de s'établir entre des agents tous indépendants les uns des autres et tous fondés à poursuivre à leur guise la maximisation de leurs avantages, en l'absence d'une composition impérative au nom de l'intérêt de tous? [...] seule la figure d'un processus d'ajustement automatique est capable d'y répondre (p. 86).

La fin du politique et de l'État comme grand leader du devenir collectif par le biais d'un discours normatif globalisant et transcendant la société laisse donc toute la place à l'idéal d'autorégulation et d'auto-ajustement qui se cristallise dans la régulation juridique.

Dans les sociétés contemporaines, cette obsession de représenter tout et tous dans ce qu'ils ont de particulier ainsi que l'incapacité de l'État d'être le foyer de sens et le grand orienteur du devenir collectif font évidemment perdre de vue la volonté générale et l'unité collective, mais elles provoquent également la perte d'une connaissance et d'une compréhension globale de la société. Gauchet souligne qu'il ne faut pas oublier que «reconnaître n'est pas connaître, que rendre visible n'est pas rendre intelligible et que mettre en représentation n'est pas donné à maîtriser par la pensée» (p. 126). Voilà alors le grand paradoxe de la société: tout l'effort déployé pour se rendre visible dans toutes ses parties aboutit finalement à quelque chose d'indéchiffrable au point de vue collectif; plus que jamais, les citoyens sont appelés à se prononcer par le biais de sondages et de référendums, et pourtant, plutôt que de devenir de plus en plus transparent, le fonctionnement collectif semble de plus en plus opaque. Gauchet conclut donc que:

En voulant se donner une image exacte d'elle-même, en voulant faire droit à la totalité de ses composantes, elle [la société] en vient à s'échapper elle-même. Au nom de la démocratie, elle tourne le dos à l'exigence démocratique suprême, celle de se gouverner soi-même (p. 127).

Karine LECLERC
Doctorante en sociologie
Université du Québec à Montréal